

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL226

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. David Habib et M. Saulignac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2018, un rapport qui évalue le coût des frais médicaux et para-médicaux à la charge des victimes de violences sexistes et sexuelles et de leur éventuelle prise en charge intégrale par la sécurité sociale, que ces violences soient physiques ou morales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, porté par la Fondation des Femmes, demande au Gouvernement de remettre au Parlement, avant la présentation du PLFSS 2019, un rapport qui évalue le coût des frais médicaux et para-médicaux à la charge des victimes de violences sexistes et sexuelles et de leur éventuelle prise en charge intégrale par la sécurité sociale, que ces violences soient physiques ou morales.

Aujourd'hui, les victimes de violences sexistes et sexuelles supportent des frais médicaux et para-médicaux très lourds.

La publication d'un tel rapport permettrait d'éclairer utilement les parlementaires lors de l'examen du prochain PLFSS sur le coût d'une éventuelle évolution de la prise en charge de ces frais par l'assurance-maladie.